FICHE DE POSTE

POLE TERRITOIRES

AGENCE DEPARTEMENTALE DU PAYS DE FOUGERES

SERVICE VIE SOCIALE

CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE DES MARCHES DE BRETAGNE

Responsable de CDAS

Catégorie A

FILIERE ADMINISTRATIVE, SOCIALE OU MEDICO-SOCIALE

Attaché ou conseiller socio-éducatif
ou puéricultrice cadre supérieur de santé ou puéricultrice cadre de santé
ou psychologue

Poste vacant

Référence du poste : 4569

-=-=-=-

➢ PRESENTATION DU POLE

Les principales missions du Pôle Territoires au siège sont les suivantes :

- Le pilotage des 7 agences départementales :
  - suivi de tableaux de bord à partir d'un système d'informations territorialisées,
  - suivi des coûts, des délais, des budgets déconcentrés.

- L'animation et la coordination des 7 agences départementales :
  - suivi du lien siège-agences,
  - suivi de la bonne marche des réseaux-métiers,
  - animation des dispositifs contrat de territoires,
  - coordination des actions transversales des agences départementales,
  - contribuer à l'adaptation des politiques (remontée d'information, besoins exprimés par les territoires…).

- La régulation des 7 agences départementales :
  - jouer le rôle de facilitateur,
  - assurer l'arbitrage entre agences, entre les agences et le siège, entre les pôles métiers au sein du CODIR.

Les différentes directions et services composant ce pôle.

Le Pôle Territoires est composé des sept agences départementales (Agences du pays de Brocéliande, du pays de Fougères, du pays de Redon, du pays de Rennes, du pays de Saint-Malo, du pays de Vitré et du pays des Vallons-de-Vilaine) et du service d'animation et de coordination des territoires.

Chaque agence départementale comprend :
- une direction,
- quatre services : développement local, vie sociale, construction, ressources.

Le Service Vie sociale comprend comme principales thématiques d'intervention, l'aide et l'action sociale, l'éducation et les politiques en faveur de la jeunesse, les actions sportives et culturelles. Il doit en combinant tous les leviers de promotion et d'épanouissement de la vie de chacun des individus notamment les plus fragiles de la société, développer de nouvelles approches sociales plus à même de tendre vers l'égalité des chances et une insertion sociale complète et durable.

➢ MISSIONS

Le responsable de CDAS coordonne, anime et dirige une circonscription dans ses aspects stratégique et opérationnel.
Conformément à la législation en vigueur :
- il représente le Président du Conseil Général dans les 4 missions suivantes : Enfance, Insertion, Santé, PA/PH sur le territoire de la circonscription,
- il représente l'ensemble des responsables de CDAS pour les dispositifs correspondant à des territoires plus larges que la circonscription.

➢ FONCTIONS

I – ENCADREMENT ET MANAGEMENT

1.1 - Encadrement :

Le responsable de CDAS assure l'encadrement hiérarchique de l'ensemble des personnels de circonscription à l'exception des médecins territoriaux rattachés directement aux médecins départementaux.

Dans le cadre de son autorité hiérarchique et des règles établies au niveau départemental, il :

- exerce l'encadrement de proximité des agents (temps de travail, congés, absences, temps partiels, notation et avancement, avis sur les titularisations, sanctions…),
- sollicite les remplacements selon les besoins du service,
- est le garant d'une répartition équilibrée des charges de travail et de leur exécution selon les priorités définies.

En matière de gestion des effectifs, il donne son avis sur les mutations et éventuellement sur les recrutements.

Il propose les créations ou transformations de poste au vu de l'analyse des besoins sur la circonscription.

Il définit les besoins en formation conformément au plan départemental.

1.2 - Management :

Le responsable de CDAS coordonne l'équipe d'animation de CDAS dont il assure la régulation.
En collaboration avec le conseiller technique et les médecins territoriaux, il effectue un diagnostic de son territoire, veille à l'émergence de projets d'action, à leur élaboration, s'assure de leur mise en œuvre et de leur évaluation.

Il veille à une transmission rapide de l'information.

Il adapte l'organisation en fonction des besoins prioritaires.

II - DELEGATIONS SPECIFIQUES

- il décide des aides financières au titre de l'aide sociale à l'enfance (allocations mensuelles, secours d'urgence) en application du règlement départemental d'aide sociale à l'enfance,
- il gère le budget délégué à la circonscription dans le cadre des enveloppes déconcentrées,
- il représente le Président du Conseil Général aux instances partenariales existantes sur le CDAS (CIFSL – CIRSA -Commission RSA élargie - RSP– FAJ) en lien avec le Pôle Solidarité, le Pôle Egalité des Chances et l'agence départementale),
- il est responsable de la sécurité pour l'équipement dont il est exploitant. A ce titre il met en place les procédures relatives aux règles de sécurité,
- il prend les décisions relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement sociales personnalisées,
- il est le garant du traitement des informations préoccupantes.

III - GESTION DES MOYENS MATERIELS

Le responsable de CDAS gère les moyens matériels mis à la disposition du CDAS (locaux, matériels divers, véhicules de service, outils informatiques…).
Il veille à la maîtrise des dépenses d'administration générale (frais de fonctionnement, fournitures)

➢ LIAISONS

Le responsable de CDAS est placé sous l'autorité hiérarchique du responsable Vie Sociale de l'agence.

Sur le plan fonctionnel, il établit des liaisons avec :
- les médecins territoriaux,
- le responsable enfance famille,
- les autres responsables de CDAS,
- les cadres de l'agence départementale,
- les cadres du Pôle Solidarité et du Pôle Egalité des Chances.

➢ PROFIL :

- connaissances techniques et règlementaires en matière d'action sociale,
- aptitude / expérience du management d'équipe,
- qualités relationnelles et organisationnelles,
- sens de la négociation,
- capacités de travail en équipe et en partenariat,
- esprit de décision, sens des responsabilités et de l'initiative,
- disponibilité, rigueur.

Cette fiche de poste est susceptible d'évolution.